

Riz amer au Sénégal

Dans la région du Wallo, au nord ouest du Sénégal, la filière du riz est dans une passe difficile: endettement des producteurs, conflit avec le Crédit, aléas climatiques... Réactions de deux témoins, un Français et un Sénégalais sur un dossier "chaud".*



Le cycle infernal de l'endettement

En règle générale, le paysan emprunteur doit faire un apport personnel de 15% pour les intrants et de 20% pour les équipements. Or, en riziculture, les investissements sont lourds pour l'aménagement des terres, avec une mécanisation peu maîtrisée. Les taux "normaux" sont de 18%, avec des échéances courtes de six à neuf mois, conditions difficiles à respecter pour des riziculteurs qui ne maîtrisent pas la commercialisation du riz. Plus grave, ceux qui ne disposent pas d'autofinancement empruntent à leur fournisseur. Celui-ci applique un intérêt de 3 à 5 % sur la totalité des sommes empruntées.

L'organisation de la collecte, du transport, de la transformation et de la commercialisation du riz pénalise également les paysans. Les camions chargés sont immobilisés plusieurs semaines avant le déchargement, occasionnant des pertes jusqu'à 12% sur les secos (lieux de stockage du riz). De plus, le paiement du riz avec beaucoup de retard conduit la CNCAS à appliquer des pénalités de retard aux producteurs.

L'histoire commence en 1985 avec la nouvelle politique agricole. Elle consacre le désengagement de l'État, notamment pour la fourniture à crédit des semences et des intrants. Dans le village de Ronkh, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Rosso, au bord du fleuve Sénégal, les paysans font du maraîchage, de l'élevage, des céréales et surtout du riz sur des surfaces irriguées. La libéralisation des marchés a contribué à la désorganisation de la filière riz sénégalaise, laquelle ne peut faire face à la spéculation et à la concurrence du riz importé.

En 1987, la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) s'implante dans la région de Saint-Louis, en obligeant les paysans à se constituer en Groupements d'intérêt économique (GIE) pour accéder au crédit. Il s'en crée de nombreux, d'autant que la réalisation de deux barrages (Diama et Mamantali) offre la possibilité de cultiver de nouvelles terres avec la perspective d'intensifier et de diversifier les productions...

Et pourtant, la mise en culture d'une nouvelle zone de production de riz, le divol, se solde, pendant l'hiver 1990, par un échec complet. Principale raison: le mauvais fonctionnement de la station de pompage - et donc le manque d'eau. Pour la première fois, l'ensemble des GIE, réunis en coordination, se trouve en situation de non-remboursement, avec une dette à la CNCAS de 360 millions de Fcfa.

▼ Avant, on effaçait la dette

La situation s'aggrave lorsque le Crédit refuse un moratoire de trois ans. Appliquant la politique de "croissance zéro", il décide de ne plus octroyer de crédit aux paysans en difficulté: plus de crédits pour ceux qui ne remboursent pas à 100%. Les riziculteurs imaginent alors des procédures de contournement pour continuer à travailler... C'est ainsi qu'une société accordera aux paysans certains intrants à crédit. Mais son succès sera bien éphémère...

Les paysans ayant la certitude de ne pas pouvoir rembourser à 100% commencent à vendre leur production au marché parallèle. La banque ne reçoit plus rien sur des comptes débiteurs,

mais les paysans ne peuvent pas pour autant acheter des intrants. Résultat: une baisse des superficies cultivées et des rendements.

Ce tableau serait incomplet si on ne mentionnait pas les autres raisons de la débâcle du Wallo. Il faut d'abord reparler des effets déstabilisants pour les riziculteurs de la dévaluation de 50% du Fcfa en janvier 1994. Ils espéraient une hausse substantielle des prix du riz qui s'est limitée à 6%. Dans le même temps, leurs charges progressaient de 46%! De plus, les fonds mis à disposition des paysans ou des organisations professionnelles agricoles n'ont pas toujours été bien gérés. L'État les a habitués à effacer la dette...

Enfin, les récoltes ont été considérablement endommagées par les oiseaux des parcs se trouvant à proximité. On estime le taux de sinistre pour la campagne de contre-saison chaude 1995 entre 56 et 90%. La culture de contre-saison pose d'ailleurs la question du choix variétal: la variété la plus utilisée (IKP) favorise la présence des oiseaux alors qu'une variété à cycle long, de type Jaya, expose les plantes aux pluies précoces... Pour résoudre ce dilemme, un rapprochement avec la recherche est nécessaire. Au cours de l'été, des négociations avec le gouvernement sénégalais ont permis certaines avancées, comme la détaxation du matériel agricole importé, la diminution des taux d'intérêt du Crédit agricole, la taxation du riz importé (entraînant une manifestation des commerçants), la réorganisation de l'approvisionnement en intrants.

Dans un climat de crise, les producteurs qui n'ont pas tout à fait réussi à s'entendre en 1996, souhaitent trouver les conditions d'une vraie relance de la riziculture en 1997 via leurs organisations professionnelles nationales et ainsi redonner vie à la filière du riz.

Djibril Diao et Pierre Charbonnier

(* Djibril Diao est membre de l'Amicale du Wallo (Ronkh, Sénégal) et Pierre Charbonnier de l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi) en Seine-et-Marne (Maison de l'agriculture, 418, rue Aristide Briand, 77350 Le Mée sur Seine, France).

Note de la rédaction: seuls les titres, le chapeau (l'introduction du texte en caractère plus important) et les intertitres sont de la responsabilité de la rédaction. Les éventuelles modifications du texte initial sont approuvées par les auteurs.